

Rapport d'Activité

saison cynégétique 2009/2010

Fédération Départementale
des Chasseurs
du Rhône

Le mot du Président

Le département du Rhône de 320 000 ha de surface totale, a un territoire agricole et forestier, donc «chassable» d'environ 250 000 ha. Presque 1/3 des surfaces a donc déjà disparu pour l'activité cynégétique et le grignotage continue.

Le bilan démographique de 15 000 habitants supplémentaires par an dans le département pour les 20 prochaines années ne devrait pas totalement accélérer cette tendance en regard des différentes politiques publiques visant à économiser l'espace et densifier le développement urbain sous ses différentes formes (résidentiel, activités économiques, transport). En particulier, la loi SRU en densifiant les centres bourg permet notamment de limiter l'expansion urbaine.

Afin de préserver une nature et une activité cynégétique de qualité sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers il est d'autant plus important que sur ces espaces, la faune sauvage (qui n'appartient à personne) trouve ou retrouve des habitats de qualité pour assurer ses différentes fonctions biologiques vitales (alimentation, reproduction, protection, déplacement, etc).

C'est pour cela que la FDCR investit pour intervenir, alerter, diagnostiquer, proposer, aider sur différents dossiers portant atteinte à la quantité ou à la qualité de ces habitats. Les compétences de la FDCR sont reconnues par les divers acteurs du territoire comme les collectivités territoriales, les administrations de l'état et certains partenaires associatifs. Cela s'exprime en particulier sur des sujets où l'avis de la FDCR et son expertise technique sont sollicités. Légitimement, la FDCR, association de protection de la nature agréée, assume bien son rôle, ses prérogatives et ses devoirs.

Ce 4^{ème} rapport d'activité annuel va nous permettre de débiter l'évaluation de notre premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (1^{er} juillet 2005 - 30 juin 2011) et surtout de préparer la nouvelle version 2011-2017 dont l'approbation sera soumise à Monsieur le Préfet du Rhône en juin 2011.

Jean-Paul BESSON
Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs du Rhône



2, quai du Commerce - CP730
69256 Lyon Cedex 09
Tél. 04 78 47 13 33 - Fax 04 78 83 20 65
federation-chasseurs-rhone@wanadoo.fr
www.fdc69.com

A noter - à partir du 15 décembre
2010, la nouvelle adresse du siège
de la fédération :
1, allée du Levant
69890 La Tour de Salvagny

Actions pour améliorer les habitats de la faune sauvage

→ Les actions sur les différents espaces du département du Rhône

Veille et acquisition foncière

La FDCR et ses adhérents se tiennent informés et réalisent des acquisitions foncières stratégiques de parcelles au travers de la Fondation Nationale des Habitats de la Faune Sauvage. L'objectif de ces acquisitions est toujours la préservation de la biodiversité et une exploitation durable des ressources naturelles que constitue la faune gibier. Certaines parcelles acquises, comme celles de Chaponnay, ont particulièrement été mises en valeur en 2010.

Espaces Naturels Sensibles du conseil général

La FDCR participe avec d'autres experts à la révision de l'inventaire des ENS du département du Rhône en perspective de la mise en œuvre future de plan de gestion sur ces espaces avec les collectivités locales auxquelles les chasseurs sont associés, notamment pour préserver la biodiversité.

Autoroute A 89

Le projet autoroutier entre les limites de la Loire et la commune de La Tour de Salvagny est en cours de construction. Les aspects environnementaux, dont les besoins du petit et grand gibier, sont pris en compte en partenariat avec la société ASF. En parallèle, une réorganisation foncière est discutée au niveau de commissions intercommunales où une prise en compte forte de l'environnement et de la biodiversité est attendue sous la compétence du Conseil Général du Rhône.

Autres projets d'infrastructures et d'urbanisation divers

La FDCR, souvent en partenariat avec des associations de chasse locales ou des associations de protection de la nature, intervient pour que la biodiversité et l'activité cynégétique soient prises en compte dans ces projets. Cela permet souvent d'obtenir des modifications des programmes initiaux ou l'obtention de mesures compensatoires pour limiter les impacts sur la biodiversité et la chasse.

SCOT & PLU & PENAP

La FDCR intervient à différents niveaux pour que ces outils permettent de préserver à moyen terme les espaces naturels, agricoles et forestiers et leurs fonctionnalités vis à vis de la biodiversité et de la chasse.

La Préservation d'Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) est une politique mise en œuvre par le Conseil Général de plus long terme qui pourrait permettre de préserver durablement de tels espaces de la pression foncière et de l'urbanisation.

Aménagement des territoires de chasse

Le service technique fédéral propose sur le terrain des aménagements pouvant être soutenus par des subventions ou actions fédérales. Cultures à gibier, garennes artificielles, cultures de dissuasion, parcs de production, sentiers de piégeage, organisations de battues, prévention des dégâts de petits ou grands gibiers peuvent ainsi être mis en œuvre.

→ Les actions plus spécifiques à l'espace agricole

Mise en valeur de terres incultes : Attention...

La FDCR a parfois tiré la sonnette d'alarme lorsque, par exemple, une volonté de destruction d'habitats très favorables à la faune sauvage sans précaution particulière était sollicitée au prétexte de mise en valeur de parcelles.

Arrêté du 9 septembre 2010 «Bonnes conditions Agro Environnementales» et «usages locaux» pour les exploitants agricoles

Le Préfet, sur proposition de la Direction Départementale des Territoires, fixe par arrêté les conditions environnementales que doivent respecter

les agriculteurs. Ce sont par exemple les périodes pendant lesquelles les jachères ne devront pas être broyées (10 mai au 20 juin) ou les surfaces qui seront «primables» dans le cadre des aides de la Politique Agricole Commune aux exploitants agricoles comme les haies jusqu'à 4 mètres de largeur ou encore les emprises utilisées pour la pose de clôtures électriques pour se protéger des sangliers. La FDCR propose et donne son avis pour tenter de maintenir des infrastructures agroécologiques de qualité sur les territoires par ce cadre réglementaire.

Disparition ...et création de HAIES

Ce dossier est toujours d'autant plus d'actualité que les bienfaits des haies sont mieux connus tant vis à vis de l'environnement (biodiversité, paysage, lutte contre l'érosion) que de leur intérêt économique potentiel (bois énergie, tourisme). Les projets de réimplantation se multiplient souvent à l'initiative de collectivités locales avec parfois des techniques



Suivi des espèces

Le suivi par la connaissance des prélèvements



Enquête portant sur le prélèvement des espèces prédatrices

Celle-ci permet de connaître par espèce, la répartition des prélèvements en fonction des différents modes de régulation.

Pour la saison 2008/2009, 292 associations de chasse ont répondu à l'enquête représentant 88 % de la surface du territoire départemental.

Suivi des relevés de piégeage

Les relevés de piégeage sont transmis à la Fédération qui synthétise les informations avant de les transmettre à la DDT qui les présente à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Pour la saison 2008-2009, 927 relevés de piégeage ont été communiqués.

Connaissance des prélèvements par la Vénérie sous terre

La vénerie sous terre est un mode de chasse pratiqué par une vingtaine d'équipages sur le département du Rhône. Elle concerne surtout le Renard, le Blaireau et accessoirement le Ragondin. La FDCR, en collaboration avec l'Association des Equipages et Déterreurs du Rhône, a mis en place une fiche journalière de déterrage. En 2009, 175 fiches ont été traitées.

Le chevreuil

Le taux de réalisation du plan de chasse est de 91 % avec 2.705 chevreuils prélevés.

La Fédération a débuté la mise en place des indicateurs de changement écologique afin de suivre au mieux les populations.



Le sanglier

Avec 1.143 sangliers prélevés, la saison 2009-2010 a vu le tableau de chasse sanglier se stabiliser. Une reproduction importante et des zones refuges non chassées constituant les principales raisons de ce tableau de chasse.

Les dégâts de grand gibier

Seuls les chasseurs participent au financement des indemnités des dégâts de grand gibier versées aux agriculteurs.

Pour l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009), le montant des indemnités s'élève à 25.689 € (22.010 € pour le sanglier et 3.679 € pour le chevreuil). Soit une baisse globale de près de 70 % par rapport à l'année précédente.

L'enquête mortalité extra cynégétique

Grâce aux données fournies par les présidents d'associations de chasse, la FDCR connaît les causes de mortalité des principales espèces de la faune sauvage. A noter que près de 300 collisions sont recensées chaque année dans le Rhône entre véhicules et grand gibier (chevreuils principalement).

L'analyse des tableaux de chasse individuels

Depuis 1985, il a été mis en place une enquête départementale visant à connaître les prélèvements de petits gibiers. En 2009, 9.262 tableaux de chasse individuels ont été traités sur les 10.600 chasseurs que compte le département.

Suivi de la qualité de la reproduction du lièvre par la radiographie des pattes avant

Une analyse par radiographie des pattes avant des lièvres prélevés lors de la première journée de chasse permet de déterminer le nombre de jeunes par rapport au nombre d'adultes et ainsi de déterminer la qualité de la reproduction.

Sur la saison 2009-2010, 13 associations de chasse se sont portées volontaires pour cette première année d'analyse soit 256 pattes analysées représentant un ratio de 46 % de jeune/adulte ce qui reflète une reproduction médiocre.

innovantes comme les haies spontanées. Hélas, malgré le nombre de projets, le nombre de partenaires impliqués dont la forte contribution de l'état, il est toujours constaté la destruction de vieilles haies, richesses de nos terroirs difficiles à recréer à brève échéance qui semblent toutefois mobiliser de plus en plus de citoyens (habitants, chasseurs, élus, naturalistes).

Agrifaune

Agrifaune est le nom donné au niveau national à des projets conciliant agronomie et biodiversité associant agriculteurs et chasseurs. C'est ce qui se déroule dans le Beaujolais autour de la réorganisation de certaines parcelles de vigne par arrachage partiel de rangs. L'espace libéré dans le cadre de ce qui peut être qualifié de « désintensification » est utilisé pour installer des bandes semées à objectifs multiples en faveur du petit gibier et des milieux naturels. La FDCR avec la chambre d'agriculture reçoit un soutien significatif de l'ONCFS sur ce dossier et en fait profiter les associations de chasse et les viticulteurs.

Jachères Environnement et Faune Sauvage

Le gel obligatoire a disparu en 2009. Ceci n'a pas heureusement empêché la continuité de partenariats locaux entre agriculteurs et associations de chasse qui se sont entendus sur des modalités de gel volontaire favorable à la faune sauvage. La réapparition des jachères dans l'arrêté BCAE sera peut être l'occasion de réfléchir à un nouveau cadre départemental contractuel.

Les contrats de rivières du SAGE de l'est Lyonnais

La FDCR participe à certains contrats de rivières ou commissions milieux naturels du SAGE de l'est Lyonnais. Ceci permet de faire prendre en compte les intérêts de la faune sauvage dans des aménagements envisagés à l'origine uniquement pour retrouver une qualité de l'eau (zones tampons, bandes semées). Ainsi d'une pierre, deux coups !

→ Le suivi par comptage par corps

• Perdrix rouge

Echantillonnage de compagnies en été

En **2010**, 220 **compagnies** ont été échantillonnées sur 31 communes, pour un total de **1.260 Perdrix rouges**, dont 373 adultes et 887 jeunes, cela correspond à un indice de valeur moyenne.

Indice d'abondance de couples au printemps

Aux secteurs de la région de St Symphorien sur Coise, du plateau Mornantais, des Pierres Dorées, du secteur Chiroubles-Fleurie et Cogny-Denicé, est venu s'ajouter Cercié-Quincié. Ce suivi par indice magnétophone, a pour objectif de suivre l'évolution des densités de couples reproducteurs. En **2010**, l'indice d'abondance est de **1.26**.

• Bécasse des bois

Suivi de la reproduction et de l'hivernage

Un suivi de la reproduction dans le cadre du réseau ONCFS/FNC est effectué sur 14 secteurs échantillons.

Un suivi hivernal a débuté en 1992, une dizaine de sorties nocturnes ont eu lieu d'octobre à décembre. **47 Bécasses** ont été baguées l'hiver dernier (2009).

• Anatidés et foulque

Chaque hiver, au sein du réseau ONCFS/FNC «Oiseaux d'eau et zones humides», trois dénombrements ont lieu sur les principales remises diurnes. Mi-décembre, **8.943 canards et foulques** ont été dénombrés sur les lacs de Miribel-Jonage.

• Oiseaux de passage

Dans le cadre du réseau ONCFS/FNC «Oiseaux de passage», un suivi hivernal et printanier est réalisé chaque année pour les espèces suivantes : Alouette des champs, Alouette lulu, Caille des blés, Grive, Merle noir, Pigeon et Tourterelle.

• Lièvre

En collaboration avec les associations de chasse locales, **13 circuits nocturnes** ont été réalisés au sein des grandes régions agricoles, afin de connaître l'évolution des populations avant reproduction. En **2010**, l'indice global était de **2,64 lièvres** observés au kilomètre.

• Le chevreuil

Des nouveaux circuits de comptage ont été mis en place dans le département sur la base de 14 circuits préétablis dans les massifs forestiers.

• La surveillance sanitaire : le réseau SAGIR

Sur l'année 2009, en provenance d'une cinquantaine de communes, ce sont **63 cadavres de 9 espèces différentes** qui ont été collectés par les agents titulaires d'une autorisation de transport portant sur les animaux de la faune sauvage.

→ La Commission Petit Gibier

40 garennes artificielles ont été réalisées sur 7 territoires pour 400 lapins lâchés au cours de l'été.

→ Les subventions aux associations de chasse

68.602 € en 2010 dont **14.920 €** (dont 12.023 € pour miradors) sont affectés aux opérations expérimentales.

73.682 € ont été affectés aux travaux réalisés par les associations de chasse pour les postes suivants :

Aménagement des territoires (36.841 €) pour 161 associations, Gestion des territoires, de la faune et promotion de la chasse (36.841 €) pour 268 associations.

Postes de tir surélevés, clôtures électriques, etc...

→ Les actions plus spécifiques à l'espace forestier

Réglementation des boisements

A l'initiative du conseil général du Rhône, la FDCR, avec d'autres acteurs, a participé à l'élaboration d'un diagnostic départemental sur la forêt et à l'élaboration d'un projet de cadrage réglementaire pour les prochaines années. L'objectif de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2005-2011 est de favoriser la diversité d'essences forestières favorables à la biodiversité. La mise en œuvre concrète va se réaliser au niveau local dans le cadre de commissions d'aménagement foncier.

La propriété forestière du Pet du Loup

Grâce aux chasseurs et élus locaux, cet espace a été acheté par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, un partenariat est engagé avec le Parc Naturel Régional du Pilat, le conseil général et les communes concernées pour élaborer

un plan de gestion visant entre autre à l'amélioration des habitats de cet espace d'intérêt général pour la faune sauvage.



Validation annuelle du permis de chasser

Validation par internet sur www.fdc69.com

Pour la saison **2009-2010**, **1.420 chasseurs** ont procédé à la validation de leur permis par ce moyen.



Le nombre de timbres fédéraux délivrés pour la campagne 2009-2010 s'élève à 10.107.

Evolution du nombre de timbres fédéraux et nationaux

	2004 /2005	2005 /2006	2006 /2007	2007 /2008	2008 /2009	2009 /2010
Nombre de timbres nationaux grand gibier	4053	3587	3239	3106	2950	2719
Nombre de timbres 69 Permis départemental	7684	7706	7634	7560	7505	7371
TOTAL timbres 69 vendus	11737	11294	10873	10666	10455	10107
Diminution	130	443	421	207	211	348

Pour la saison 2010-2011, les adhérents ont la possibilité, pour la deuxième année consécutive, de souscrire en même temps que leur validation du permis de chasser, une assurance chasse de base RC obligatoire.

Informer

La FDCR dispose de différents moyens d'information :

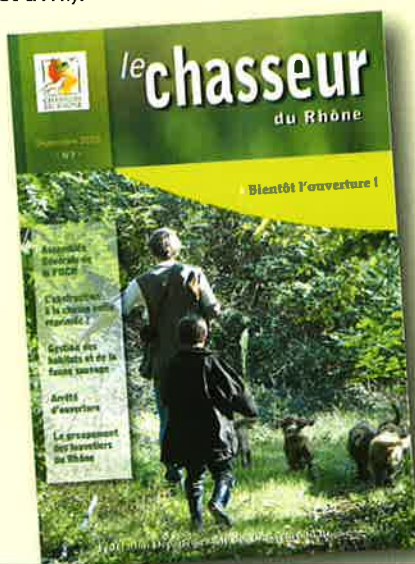
Site internet : www.fdc69.com

Un site internet mis en ligne en juin 2009 avec un espace réservé aux adhérents qui donne accès à toutes les circulaires et informations fédérales et depuis octobre 2010, d'un espace "Saisie en ligne" pour la saisie des fiches de tir sanglier et chevreuil.

Manifestations, expositions, Forum des associations

Journal «Le Chasseur du Rhône»

Il a été remplacé en septembre 2008 par un format magazine en quadrichromie avec 3 parutions par an (septembre, décembre et avril).



Les circulaires aux associations de chasse

8 à 10 circulaires sont transmises annuellement aux **428 présidents** d'associations de chasse communales et particulières du département. Elles sont disponibles pour les associations sur l'Espace Adhérent de notre nouveau site internet www.fdc69.com.

Communiqués de presse

Les communiqués de presse de la Fédération Nationale des Chasseurs sont régulièrement repris et diffusés par courrier et par mail ainsi que «La Lettre» de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Bourse aux territoires de chasse

Offre de cartes de chasse à nous communiquer et demande de territoire à consulter.

Formation

L'année 2010 a vu s'accroître et se diversifier l'offre de formations proposées par la FDCR ainsi que le nombre de participants.

Elles sont désormais reprises et présentées sous la forme d'un catalogue annuel.

Un focus sur les nouvelles formations

Hygiène de la venaison

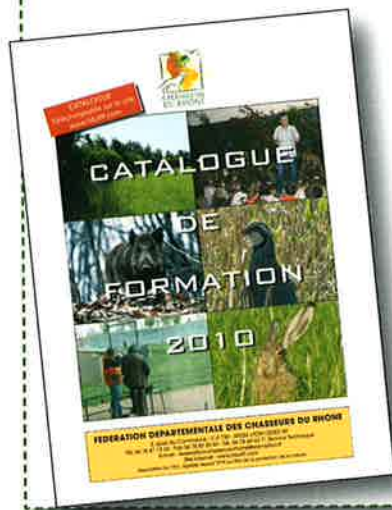
101 personnes ont été formées au cours des mois de mai et juin 2010.

Formation à la prévention des dégâts

8 personnes ont participé à cette formation en mai 2010.

Recyclage en piégeage

25 piégeurs ont participé à cette formation en mars 2010.



Chasse d'été du grand gibier

31 personnes ont participé à cette formation en mai 2009.

Les autres formations en chiffres

Examen du permis de chasser

Pendant la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, la Fédération a organisé 6 **sessions de formation** à l'examen du permis de chasser (11 formations théoriques au siège de la Fédération et 11 formations pratiques sur le stand de St Andréol le Château). **282 candidats ont été formés.**

Chasse accompagnée

Pour la chasse accompagnée, **3 journées de formation spécifique** ont été organisées.

Pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, il a été délivré dans le département du Rhône, **42 autorisations** de chasser accompagné par la Préfecture de Lyon et Sous-Préfecture de Villefranche.

Gardes particuliers

En partenariat avec l'ONCFS et l'Association des Gardes Chasse Particuliers du Rhône, des sessions de formation ont été organisées en janvier et février 2010.

A l'issue de ces formations (18 heures en 3 demies journées), **29 gardes particuliers** ont été formés et ont pu demander au Préfet leur reconnaissance d'aptitude technique.

Responsables de battues

876 personnes ont déjà suivi cette formation au 30/09/10 et **151** sont inscrits pour suivre cette formation pour le 4^{ème} trimestre 2010.

Agrément de piégeur

49 nouveaux piégeurs ont été agréés à l'issue de 16 heures de formation au cours de deux sessions du 4^{ème} trimestre 2009 et du 1^{er} trimestre 2010.

Eduquer

L'éducation à l'environnement en milieu scolaire réalisé par la FDC 69 :

La finalité de toutes les interventions de la Fédération est la suivante : **«Susciter l'envie de découvrir la faune sauvage et ses milieux, ainsi que ses différentes relations avec les activités humaines, dans un souci permanent de conservation durable des richesses naturelles»**

Lors de la dernière saison cynégétique, 84 interventions en milieu scolaire ont été réalisées par le service technique. Elles ont concerné près de 35 classes et plus de 1000 enfants.

Ces animations concernent pour 94 % les enfants de cycle 2 et 3, 2 % les collégiens, et 5 % le grand public.

Le pourcentage d'animations réalisé en partenariat avec les associations de chasse est de 20 %.

La FDCR a participé à un groupe de travail national sur le thème de l'éducation à l'environnement avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

En Mars 2010, une convention de partenariat pour l'Education au Développement Durable entre la FNC, la FNPF (Fédération Nationale pour la Pêche en France), M. Luc CHATEL Ministre de l'Education Nationale et M. Jean-Louis BORLOO Ministre de l'Ecologie est signée. Convention qui nous permet d'intervenir légitimement dans les écoles, et d'être cités dans les établissements scolaires au même titre que les autres APN !

